

République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel / Cérémonies - Animations / Protocole

Tél.: 04 94 36 31 13

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN

« STAND PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL »,

DANS LE CHALET DU PÈRE NOËL, PLACE DE LA LIBERTÉ À TOULON, À L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL 2025

Dépôt des candidatures : 30 octobre à 12H

• Objet de l'appel à candidature :

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2025, la ville de TOULON propose le programme suivant de festivités :

- Un village de Noël sur la place de la Liberté avec environ 53 chalets, une crèche provençale animée, des décors de Noël, une luge synthétique et un « sapin manège »,
- Un village de Noël « Village des Enfants » sur la place d'Armes avec 7 chalets, une patinoire, 5 manèges dont un minigrand huit, un manège enfantin et un petit train.
- 2 chalets dans le quartier de St Jean du Var,
- Un programme d'animations et de déambulations en centre-ville et sur les places tout au long du mois de décembre.

Dans ce cadre, la Ville de Toulon proposera au public, sur la Place de la Liberté, le **chalet du Père** Noël au sein duquel **le salon du Père Noël sera reconstitué.** Élément essentiel de l'animation de la place de la Liberté, il s'intégrera à la décoration du Village de Noël parmi les autres éléments de décor et d'animations.

Ainsi, la Ville de Toulon lance un appel à candidature pour l'exploitation du chalet du Père Noël, place de la Liberté à Toulon, du 28 novembre au 24 décembre 2025 au soir, avec une animation de type « <u>Stand photo avec le Père Noël »</u> selon les conditions définies ci-dessous. Cette animation a pour objectif d'offrir aux visiteurs la possibilité de se faire prendre en photo avec le Père Noël.

• Forme juridique:

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

<u>Mode de passation</u>: le présent appel à candidature a pour objet **une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal,** en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre des festivités de fin d'année, organisées par la Ville de Toulon.

Lieu concerné par l'appel à candidature :

Place de la Liberté, à Toulon (83000 - VAR).

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera conclue pour la durée de l'exploitation du chalet. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

La redevance d'occupation du domaine public sera d'un montant forfaitaire de 80 euros pour l'ensemble de la période d'animation.



Description de l'animation « stand photo avec le Père Noël :

Présence du Père Noël:

Cette animation met en scène le Père Noël qui déambulera, sur les sites « Marché de Noël » Place de la Liberté et du « Village des Enfants » place d'armes, quotidiennement les jours d'exploitation du chalet du Père Noël, situé place de la Liberté.

A titre d'exemple, le Père Noël pourra déambuler une trentaine de minutes (temps adaptable en fonction de l'affluence) sur la place d'armes et s'entretenir avec les enfants avant de faire le tour du village de Noël, place de la Liberté et rejoindre le chalet du Père Noël et exploiter son stand photo. À l'occasion de cette déambulation, il pourra inviter les parents et enfants visitant le Village des enfants à la place d'armes, à se faire photographier dans le chalet du Père Noël.

Séances photo avec le Père Noël :

Les parents et enfants pourront se faire prendre en photo avec le Père Noël dans le chalet du Père Noël.

Les tirages photos seront réalisés sur place et les photos seront vendues aux prix déterminés par l'exploitant qui se rémunèrera grâce à ces ventes.

L'espace mis à disposition de l'exploitant sera organisé comme un mini studio photo.

Sur les plages horaires où le chalet n'est pas exploité par le photographe et le Père Noël, le chalet restera ouvert au public sans que celui-ci puisse y avoir accès afin que les visiteurs admirent le chalet du Père Noël (ouverture en partie haute). Ainsi, en leur absence le matériel qui gênerait le décor ou sensible sera retiré et mis en sécurité.

Le Père Noël:

Le Père Noël sera un personnage qui interagit avec les enfants par son attitude, mettra sa voix en valeur et se laissera photographier avec les enfants et les adultes. Il pourra distribuer des bonbons au public venant lui rendre visite.

Il devra être pourvu d'une bonne expérience avec les enfants, posséder une aptitude à l'improvisation et être costumé en habit traditionnel de Père Noël de **bonne qualité** (velours rouge, port de barbe blanche, gants, ceinturon et bottes noires, hotte décorée).

Matériel fourni par la Ville de Toulon :

Un chalet en bois de 5 mètres x 6 mètres soit une superficie de 30 m² environ (voir documents ci-dessous – images non contractuelles). Il sera équipé d'un coffret électrique avec branchements et chauffage électrique.

Il sera aménagé et accessoirisé par un décorateur professionnel pour représenter le salon du Père Noël. Il sera notamment équipé d'un fauteuil majestueux permettant au Père Noël de s'asseoir en compagnie des enfants.

Aucune modification ne pourra être réalisée par le photographe sur le chalet ou sa décoration sans autorisation expresse de la Collectivité.

Matériel fourni par l'exploitant :

Tout le matériel photo permettant de réaliser les tirages sur place et de les proposer au public dans une pochette de Noël adaptée.

Horaires du Village de Noël 2025 et du stand photo : Présence obligatoire au stand photo aux dates et horaires ci-dessous.

Le chalet « stand photo » sera exploité à minima sur les plages horaires ci-dessous, en présence du Père Noël et du photographe. Ces horaires ne tiennent pas compte de la déambulation sur la place d'armes.

Le photographe et le Père Noël sont libres d'exploiter le chalet sur des horaires plus larges dans la limite des horaires d'ouverture du marché de Noël.

Dates	Présence obligatoire	Horaire d'ouverture du marché de Noël
Vendredi 28 novembre	Inauguration 18h00 - 20h00 sur la place d'Armes	10h30 – 22h30
Samedi 29 novembre	13h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Dimanche 30 novembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Lundi 01 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mardi 02 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mercredi 03 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30

Jeudi 04 décembre	17h00 - 20h00	10h30 - 21h30
Vendredi 05 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Samedi 06 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Dimanche 07 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Lundi 08 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mardi 09 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mercredi 10 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Jeudi 11 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Vendredi 12 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Samedi 13 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Dimanche 14 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Lundi 15 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mardi 16 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mercredi 17 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Jeudi 18 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Vendredi 19 décembre	17h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Samedi 20 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 22h30
Dimanche 21 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Lundi 22 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mardi 23 décembre	13h00 - 20h00	10h30 – 21h30
Mercredi 24 décembre	13h00 - 18h00	10h30 – 18h30



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES Chalet jumelé de 30 m²

Chalet pliable type échoppe, composé de deux modules de 6 m sur 2,50 m, montage en 1 heure environ.

Transport et le stockage facilité grâce à l'empilage sur plusieurs couches.

Manipulation par chariot élévateur de 3 tonnes minimum.

Bois aspect rondin épaisseur de 30 mm, classé anti feu M3 et certifié PEFC, monté sur une ossature métallique.

Couverture en bac acier de couleur marron foncé.

Plancher intérieur en agglo marine (ep. 22 mm) avec revêtement sol PVC.

Ouverture des auvents par vérins à gaz.

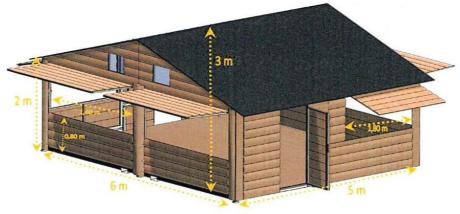
Façades avant et arrière amovibles.

2 portes d'accès latérales de 0,90 par 1,80 m avec serrures à clefs.

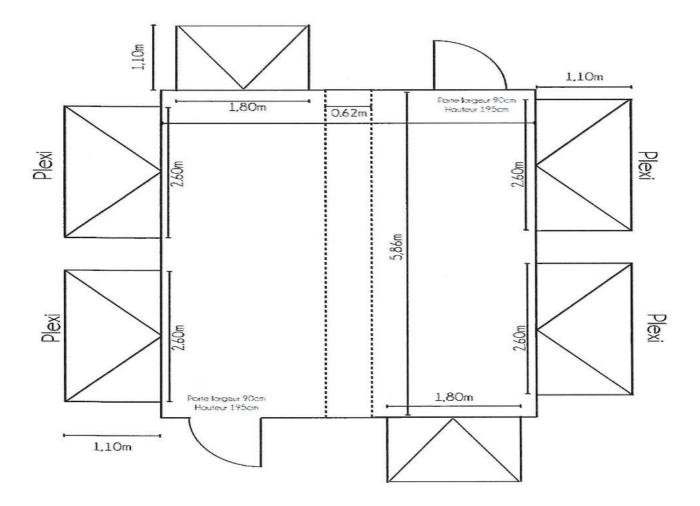
Frise ouvragée équipée d'un cordon lumineux.

L'équipement électrique de base comporte un tableau électrique avec protection thermique et différentiel 3Kw, 4 prises de 220 Volts, 4 réglettes néons.









Sélection et attribution du chalet de type « stand photo avec le Père Noël » :

Un comité de sélection, mis en place par la Direction EVENEMENTIEL / CEREMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues dans les délais impartis, afin d'attribuer l'exploitation du Chalet du Père Noël « Stand Photo avec le Père Noël ».

Cette attribution se fera en fonction des critères suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- La qualité du Père Noël (caractère authentique du Père Noël, tenue vestimentaire, expérience notamment),
- Le tarif et les dimensions des photos misent à la vente,
- La pochette de présentation des photos.

